



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Aude

division de la vie des élèves

DIVE

Affaire suivie par :

**Christian TUPINIER**

responsable de la division  
de la vie des élèves

Tél : 04 68 11 57 89

[dive11@ac-montpellier.fr](mailto:dive11@ac-montpellier.fr)

67 rue Antoine Marty  
CS 40084  
11000 Carcassonne

Carcassonne,

**28 AOUT 2024**

L'inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
de l'Aude

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles publiques du premier degré  
S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription  
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles privées  
sous contrat du premier degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements  
médicaux sociaux

**Objet : Le Parlement des enfants, 28<sup>ème</sup> édition.**

**PJ : Le règlement du concours, la représentation parlementaire par circonscription électorale.**

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère chargé de l'Éducation nationale, le Parlement des enfants permet aux élèves, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail réalisé en classe sur un thème en lien avec des sujets sociétaux d'actualité. Pour l'année scolaire 2024-2025, les classes de CM2 devront travailler sur une proposition de loi en lien avec le thème suivant : « La lutte contre la pollution des océans ».

Ce concours s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique dont l'objectif est de transmettre le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, ainsi que la construction d'une culture civique.

Vous trouverez les modalités d'organisation du concours sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à la rubrique « concours et prix scolaires ».

L'enseignant qui souhaite participer à l'opération devra envoyer sa candidature sous couvert de son inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) à la division de la vie des élèves (DIVE) [dive11@ac-montpellier.fr](mailto:dive11@ac-montpellier.fr) pour le **vendredi 18 octobre 2024** délai de rigueur. Il prendra soin d'expliquer les raisons de sa participation à cette opération en indiquant son adresse électronique, les coordonnées complètes de son école, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernée. Ces informations sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/France>

Au terme de cette première étape, je sélectionnerai une classe de CM2 par circonscription électorale.

L'enseignant de la classe retenue devra alors me faire parvenir sa proposition de loi sous couvert de son IEN, avant le **vendredi 7 février 2025**, dernier délai.

Un jury académique se réunira entre le **lundi 10 février et le vendredi 13 mars 2025** afin de sélectionner une seule proposition de loi par niveau et par académie. La sélection académique est alors envoyée aux instances nationales. Le jury national composé de députés et de membre désignés par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse se réunira le **lundi 28 avril ou le mardi 29 avril 2025** pour sélectionner les propositions de loi finalistes dont le nombre sera fixé ultérieurement par les instances de l'Assemblée nationale.

Les classes finalistes seront invitées à la cérémonie de remise des prix à Paris **en juin 2025**.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif.

Pour la rectrice, et par délégation,  
Le directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de l'Aude



Joël LAPORTE